

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 6 DECEMBRE 2021
Pour affichage - Les délibérations sont consultables en mairie

Membres présents : DELOFFRE Dominique - BROUSSE Hélène - DAMIANS Norbert - PERRET Cécile - JOBEZ Jean-Claude - LAFON Patrick - MOREL Jean-Baptiste — FOURNET Alain - NICOU Olivier – FLAMANT Sébastien

Membres absents : LAGADEC Christelle – BOUFFLERS Myriam – APAYDIN Kadir - RAÏ Emilie

Constitution de provisions comptables – COMPTE 6817 – Délibération N°24/2021

A la demande du trésorier et pour être en conformité avec la réglementation comptable, le Maire explique qu'il convient de constituer des provisions sur le budget principal pour les créances douteuses, chaque année.

Il indique que cette provision sera comptabilisée au compte 6817. La somme inscrite chaque année représentera 15 % du solde des comptes 4116, 4146 et 46726 au 31 12 de l'année précédente. La provision inscrite en N - 1 sera reprise en N sur le compte 7817 et la nouvelle provision sera constatée au 6817. Les mandats (au 6817) et les titres (au 7817) seront comptabilisés en ordre mixte.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- DECIDE de constituer une provision chaque année sur le budget principal, selon les modalités détaillées ci-dessus.

Décision modificative N°1 sur le budget principal 2021 : ce point est ajourné puisque non nécessaire pour terminer l'année budgétaire 2021. Il n'est donc pas soumis au vote.

Engagements, liquidations, et mandatements de dépenses avant le vote du budget 2022 – Délibération N°25/2021

M. Le Maire rappelle les termes de l'article L1612-1 du Code des Collectivités territoriales, à savoir :

« Dans le cas où le budget d'une collectivité territoriale n'a pas été adopté avant le 1er janvier de l'exercice auquel il s'applique, l'exécutif de la collectivité territoriale est en droit, jusqu'à l'adoption de ce budget, de mettre en recouvrement les recettes et d'engager, de liquider et de mandater les dépenses de la section de fonctionnement dans la limite de celles inscrites au budget de l'année précédente.

Il est en droit de mandater les dépenses afférentes au remboursement en capital des annuités de la dette venant à échéance avant le vote des budgets.

En outre, jusqu'à l'adoption des budgets, l'exécutif de la collectivité territoriale peut, sur autorisation de l'organe délibérant, engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts aux budgets des exercices précédents, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette.

L'autorisation mentionnée à l'alinéa ci-dessus précise le montant et l'affectation de crédits. »

M. Le Maire propose donc d'autoriser la liquidation ainsi que le mandatement des dépenses d'investissement sur le budget principal à hauteur des montants suivants, tout en précisant que les crédits seront inscrits au budget 2022 lors de son adoption :

BUDGET PRINCIPAL		
Chapitre	Montant budgétisé en 2021	Montant autorisé 2022 (25 %)
21 - Immobilisations corporelles	108 000.00€	27 000.00€
23 - Immobilisations en cours	476 580.00€	119 145.00€
	TOTAL	

L'exposé de Monsieur le Maire entendu,

A l'unanimité des membres présents ou représentés, le Conseil municipal

- AUTORISE l'engagement, la liquidation ainsi que le mandatement des dépenses d'investissement du budget principal à hauteur de 25 % des crédits ouverts au budget de l'exercice 2021 comme sus indiqués dans le tableau.

Convention de délégation de maîtrise d'ouvrage au STEASA pour les travaux de mise en séparatif des réseaux d'assainissement et d'eaux pluviales : renouvellement du réseau d'eau potable

Ce point est ajourné par manque de précisions quant à la convention proposée par le STEASA. Il sera remis à délibération au prochain conseil.

Questions diverses :

Présentation du SR3A

En début de séance et en présence du Conseil Municipal Jeunes, Emilie Genelot, chargée de mission au SR3A, fait une présentation succincte du syndicat et présente le projet de l'atlas de la biodiversité communale. Cela consiste en un inventaire des milieux et des espèces préservés sur le territoire communal, pour déboucher sur une cartographie des enjeux de la biodiversité.

Ce document sera une base de données et un appui certain pour l'aménagement du territoire en fonction de l'environnement répertorié.

3 objectifs : - inventorer les espèces

- Sensibiliser et mobiliser les différents acteurs, les citoyens, les associations...
- Orienter les politiques locales

L'élaboration de cet ABC prendra 2 ans en s'appuyant sur les ressources du SR3A et en faisant appel à des prestataires extérieurs.

Le marathon de la biodiversité : elle rappelle succinctement le but de ce projet. La CCPA s'est lancée un défi pour restaurer 42 mares et implanter 42 km de haies sur le territoire de la communauté de communes. Ambutrix s'est porté volontaire pour participer avec les écuries de Poumeyrol à ce projet.

Aujourd'hui, des haies vives vont être implantées sur les parcelles des écuries et la commune a le projet de faire restaurer la mare du Biolay.

Travaux et divers :

Rénovation thermique de l'école : lancement du marché le 01/12 dernier.

Les travaux vont se réaliser en plusieurs phases et privilégiant les périodes de vacances scolaires pour se terminer en août 2022. Les maîtresses seront rencontrées prochainement pour leur présenter le projet dans sa globalité.

Illuminations du village : les illuminations ont été installées en novembre par l'entreprise Mourier et seront mises en service le 8/12 prochain.

Courrier de l'ARS relatif au métolachlore : Les analyses effectuées par l'ARS sur Ambutrix ont révélé la présence de Métolachlore (issue de la dégradation d'un herbicide utilisé dans les cultures) à des concentrations supérieures à la limite de qualité. Le syndicat des eaux, le SIERA, chargé de la distribution de l'eau n'est nullement à l'origine de cet état de fait puisque ce produit est issu de l'agriculture.

Sont concernées les secteurs desservis par les ressources d'Ambutrix, source de Vernos et de Rippert. Les valeurs de métolachlore retrouvées dans l'eau distribuée sur les sites précités sont donc supérieures à la limite de qualité, mais restent très inférieures à la valeur maximale sanitaire (environ 2200 fois). Elles ne représentent donc aucun risque sanitaire pour la population et l'eau du robinet peut être consommée sans restriction.

Toutefois, conformément à la loi, l'ARS a immédiatement mis en place un suivi renforcé de la qualité de l'eau distribuée pour une durée de 12 mois. Des mesures curatives visant un retour à la conformité aux exigences de qualité sont d'ores et déjà à l'étude par le SIERA. Le volet préventif est traité en lien avec la Chambre d'agriculture et les acteurs du monde agricole, à qui il revient de modifier leurs pratiques culturales.

Réunion avec le SR3A concernant les inondations du Buizin : les élus ont rencontré le SR3A pour étudier les possibilités de limitation des risques d'inondations du Buizin. Il a été proposé de travailler sur plusieurs points :

- La dynamique quant à l'écoulement du Buizin entre Saint Denis en Bugey et Ambutrix
- L'entretien et le maintien des berges du Buizin par les propriétaires de tènement



Mairie d'Ambutrix

- Travailler le lit du Buizin suite au constat de son rehaussement entre le pont de Villette de Vaux en Bugey et le pont de Ternant sur Ambutrix.
- La mise en place d'un projet d'aménagement des protections d'inondations relatant des travaux d'expansion du Buizin en amont de Vaux Fevroux et entre Vaux en Bugey et Ambutrix.

CCAS :

Le repas des aînés a eu lieu le dimanche 5.12 à la salle des fêtes. Les aînés ont été ravis de se retrouver et de partager ensemble un bon moment de convivialité. Les colis seront bientôt distribués pour les personnes de + de 70 ans qui n'ont pu être présents et qui ont retourné leur réservation.

Conseiller numérique : un conseiller numérique est présent jusqu'en mars 2022, tous les mercredis après-midi de 14h00 à 16h00 en mairie. L'état finance des postes de conseillers numériques afin d'atténuer la fracture numérique présente sur l'ensemble du territoire national.

Le conseiller numérique apporte des ordinateurs et initie aux bases de l'informatique tout en faisant découvrir les démarches administratives dématérialisées notamment.

Communication :

Le bulletin municipal est en cours d'élaboration par Alain pour une remise à l'imprimeur avant la fin d'année.

Lancement du nouveau site internet de la commune : le projet présenté précédemment a été retravaillé. Le nouveau site sera lancé début 2022.

Réunion publique à la population le 15/01/2022 : le maire propose pour la nouvelle année de ne pas faire les vœux de manière traditionnelle mais de faire une séance d'échanges avec la population, en faisant un point sur l'année écoulée et présenter les projets de l'année à venir.

Personnel communal :

Mission d'inspection par le CDG 01 le 24/01/2021 – l'inspecteur du centre de gestion sera sur site pour constater les risques pour chaque poste de travail de la collectivité. Les agents ont été informés de leur participation à l'élaboration du document unique, lors de l'entretien annuel.

Fermeture de la mairie vacances de Noël : semaine 52.

Vœux élus/personnel le lundi 03/01/2022 : une rencontre entre les élus et le personnel aura lieu le 03.01 prochain au restaurant scolaire pour un moment de partage.

Fin du conseil municipal à 22h15